

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 302

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 25 et 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'intervention des contrôleurs de passe vaccinal de façon impromptue dans les établissements pendant les horaires d'ouverture au public contribue d'un climat de surveillance généralisée non souhaitable. C'est partir du présupposé que les Français fraudent abondamment tout comme les directeurs d'établissements concernés. Cette disposition n'étant pas souhaitable, elle est supprimée.